



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA  
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

Recueil N° 106

31/08/21

- SOMMAIRE -

**PRÉFECTURE DE LA MEUSE**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ**

*BUREAU DE LA REGLEMENTATION, DES ELECTIONS  
ET DES RELATIONS AVEC LE PUBLIC*

Arrêté n° 2021-2209 du 31 août 2021 relatif à la répartition des électeurs et à la localisation des bureaux de vote des communes du département de la Meuse pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Arrêté n° 2021-2210 du 31 août 2021 portant rattachement du bureau de vote dérogatoire au titre de l'article R. 40-1 du code électoral.

**SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ÉTAT**

**DIRECTION INTER-DÉPARTEMENTALE  
DES ROUTES-EST**

Arrêté n°2021/DIR-Est/DIR/SG/BCAG/55-01 du 01/09/2021 portant subdélégation de signature par Monsieur Erwan LE BRIS, Directeur Interdépartemental des Routes – Est, relative aux pouvoirs de police de la circulation sur le réseau routier national, aux pouvoirs de police de la conservation du domaine public routier national, aux pouvoirs de gestion du domaine public routier national, et au pouvoir de représentation de l'État devant les juridictions civiles, pénales et administratives.

---

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE DE LA MEUSE - ISSN 0750-3969

Directeur de la publication : M. le secrétaire général de la préfecture de la Meuse

RÉALISATION ET COMPOSITION : BUREAU DE L'INTERMINISTÉRIALITÉ

[pref-raa@meuse.gouv.fr](mailto:pref-raa@meuse.gouv.fr) – 03.29.77.56.16

Le recueil des actes administratifs est consultable sur le site internet de la Préfecture : [www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
Direction de la  
citoyenneté et de la légalité**

Arrêté n° 2021-~~2209~~ du **31 AOUT 2021**

**relatif à la répartition des électeurs et à la localisation des bureaux de vote  
des communes du département de la Meuse  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022**

**La Préfète de la Meuse,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,  
Chevalier des Palmes Académiques,**

**Vu** le code électoral, et notamment son article R. 40 ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Pascale TRIMBACH en qualité de Préfète de la Meuse ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2021-807 du 22 avril 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Christian ROBBE-GRILLET, Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse ;

**Vu** la consultation effectuée auprès des communes du département ;

**Sur proposition** du Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse,

## **ARRÊTE**

**Article 1 :** Les bureaux de vote des communes du département sont composés et implantés conformément à l'annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le siège du bureau de vote des communes du département ne figurant pas aux alinéas 1, 2 et 3 de l'annexe du présent arrêté, est fixé à la mairie.

**Article 3 :** Le bureau de vote centralisateur des communes figurant à l'alinéa 1 de l'annexe (bureaux de vote multiples) est le bureau de vote n° 1.

**Article 4 :** Dans chacune des communes mentionnées à l'alinéa 1 de l'annexe du présent arrêté, les Français et Françaises établis hors de France ainsi que les militaires qui sollicitent leur inscription sur la liste électorale, en application des articles L. 12 et L. 13 du code électoral, sont inscrits sur la liste électorale du bureau de vote n° 1 lorsqu'il s'avère impossible de localiser l'attache avec la circonscription d'un bureau de vote déterminé.

**Article 5 :** Les dispositions du présent arrêté sont applicables aux élections qui se dérouleront du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de NANCY - 5 place de la Carrière - CO 20038 - 54036 NANCY CÉDEX qui peut être saisi par courrier ou par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) - dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Meuse.

**Article 7 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture et les Sous-Préfètes de Commercy et de Verdun sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ainsi que les maires des communes concernées, qui en recevront une copie à titre de notification et qui seront chargés de le publier et de l'afficher dans chacune des communes. Il sera également publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Meuse.

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Robbe-Grillet', is written over the text of the Secretary General.

Christian ROBBE-GRILLET

**Annexe de l'arrêté n° 2021-2209 du 31 août 2021**

**Alinéa 1 : Communes à bureaux de vote multiples**

Canton	Commune	Désignation	Périmètre	Localisation du (ou des) bureau(x) de vote
ANCERVILLE	ANCERVILLE	Bureau de vote n° 1	Electeurs du Bourg - Noms commençant par une lettre comprise entre A et J	Salle de la Maison des Services - Place Municipale
		Bureau de vote n° 2	Electeurs du Bourg - Noms commençant par une lettre comprise entre K et Z	Salle de la Maison des Services - Place Municipale
		Bureau de vote n° 3	Electeurs du faubourg du Güe	Ancienne Ecole de Güe - Rue de la Gare
ANCERVILLE	COUSANCES LES FORGES	Bureau de vote n° 1	Electeurs de l'ancienne commune de COUSANCES LES FORGES	Salle du Château - 6 Rue du Château - COUSANCES LES FORGES
		Bureau de vote n° 2	Electeurs de l'ancienne commune de COUSANCELLES	Ancienne Mairie de COUSANCELLES - 2 Place de Cousancelles
BAR-LE-DUC-1	BAR-LE-DUC	Bureau de vote n° 1		Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville - Rue Lapique
		Bureau de vote n° 2		Hôtel de Ville - 12 Rue Lapique
		Bureau de vote n° 5	Périmètre géographique défini par l'arrêté préfectoral n° 2016-1628 du 20 juillet 2016	Centre social de la Ville Haute - Salle Albert Cim - 2 Rue Albert Cim
		Bureau de vote n° 8		Centre social de la Libération - Rue du Chanoine Montflier
		Bureau de vote n° 11		Ecole Jean Errard - Chemin de Pliviteuil
BAR-LE-DUC-1	NAIVES-ROSIERES	Bureau de vote n° 1	Electeurs de l'ancienne commune de NAIVES DEVANT BAR	Ecole « Le Petit Prince » de NAIVES-ROSIERES - 9 Rue du Pont Aubert
		Bureau de vote n° 2	Electeurs de l'ancienne commune de ROSIERES DEVANT BAR	Salle des Associations de ROSIERES DT BAR - Chemin de Dessous la Ville
BAR-LE-DUC-2	BAR-LE-DUC	Bureau de vote n° 3		Théâtre Municipal - 20 Rue André Theuriet
		Bureau de vote n° 4		Groupe scolaire Edmond Laguerre - 33 Rue du Port
		Bureau de vote n° 6		Centre social de Marbot - 9 Rue de la Chapelle
		Bureau de vote n° 7	Périmètre géographique défini par l'arrêté préfectoral n° 2016-1628 du 20 juillet 2016	Centre social de la Côte Ste Catherine - Entrée Boulevard des Flandres
		Bureau de vote n° 9		Centre social de Marbot - 9 Rue de la Chapelle
Bureau de vote n° 10		Ecole Thérèse Pierre - 43 Rue de Champagne		
BAR-LE-DUC-2	FAINS VEEL	Bureau de vote n° 1		Salle Rostand - 10 Place de la Mairie - FAINS
		Bureau de vote n° 2	Périmètre géographique défini par l'arrêté préfectoral n° 2012-1542 du 30 juillet 2012 modifié par l'arrêté n° 2012-1875 du 30 août 2012	Salle Rostand - 10 Place de la Mairie - FAINS
		Bureau de vote n° 3		Mairie annexe de VEEL - 1 Rue de l'Eglise
BELLEVILLE SUR MEUSE	BELLEVILLE SUR MEUSE	Bureau de vote n° 1	Electeurs du Nord Ouest de la ligne de chemin de fer Electeurs du Quartier Bayard	Salle des fêtes - Place Maginot
		Bureau de vote n° 2	Electeurs du Sud Est de la ligne de chemin de fer	Ecole maternelle "Charles Perrault" - 41 avenue Gaston Demenois

BOULIGNY	BOULIGNY	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3 Bureau de vote n° 4	Electeurs du Centre Loïssement d'Haucourt, Rue du Parc, Route de Langres, Rue de la Libération jusqu'aux immeubles numérotés et inclus 78 côté pair et 55 côté impair Electeurs des Cités St Pierre et ceux résidant dans la Rue de la Libération à partir et au-dessus des immeubles numérotés 80 côté pair et 59 côté impair Electeurs des Cités de Joudreville et Hameau d'Amernont Electeurs des Cités de la Mourière et de l'avenue Ambroise Croizat	Hôtel de Ville - 1 Place Daniel Mayer Foyer municipal Maurice Thorez - 258 Rue de la Libération Salle municipale Grimau - 46 Rue Marcel Cachin Salle Municipale Madeleine Hastert - 2 Rue Guy Mocquet
BOULIGNY	SPINCOURT	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2	Electeurs des anciennes communes de SPINCOURT, HAUCOURT LA RIGOLE, RECHICOURT et OLLIERES Electeurs de l'ancienne commune de HOUDELAUCOURT SUR OTHAIN	Mairie de SPINCOURT - 14 Rue de l'Hôtel de Ville Mairie annexe de HOUDELAUCOURT SUR OTHAIN - 1 Rue de l'Eglise
CLERMONT EN ARGONNE	CLERMONT EN ARGONNE	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3 Bureau de vote n° 4	Electeurs de l'ancienne commune de CLERMONT EN ARGONNE Electeurs de l'ancienne commune d'AUZEVILLE EN ARGONNE Electeurs de l'ancienne commune de JUBECOURT Electeurs de l'ancienne commune de PAROIS	Salle du Pôle d'animation des 4 saisons - Rue des Déportés - CLERMONT EN ARG. Mairie annexe d'AUZEVILLE EN ARGONNE - Rue Loyseau du Boulay Mairie annexe de JUBECOURT - Route de Brocourt Mairie annexe de PAROIS - Rue Basse
COMMERCY	CHONVILLE-MALAUMONT	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2	Electeurs de l'ancienne commune de CHONVILLE Electeurs de l'ancienne commune de MALAUMONT	Mairie de CHONVILLE-MALAUMONT - 15 Grande rue Mairie annexe de MALAUMONT - 2 Rue de l'Eglise
COMMERCY	COMMERCY	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3 Bureau de vote n° 4	Périmètre géographique défini par l'arrêté préfectoral n° 2008-2136 du 18 août 2008 complété par l'arrêté n° 2011-2515 du 1er décembre 2011	Mairie - Château Stanislas - Place du Fer à Cheval Ecole Jean Rostand - 3 Rue Elisabeth Charlotte de Lorraine Prieuré de Breuil - 14 Rue de Breuil Centre d'Activités des Roises - 14 Rue de la Gare
COMMERCY	EUVILLE	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3 Bureau de vote n° 4	Electeurs de l'ancienne commune d'EUVILLE (Village) et du Hameau des Camières Electeurs de l'ancienne commune d'AULNOIS SOUS VERTUZEY Electeurs de l'ancienne commune de VERTUZEY Electeurs de l'ancienne commune de VILLE ISSEY	Foyer rural d'EUVILLE - 42 Rue Jeanne d'Arc Mairie annexe d'AULNOIS SOUS VERTUZEY - 6 Rue de l'Eglise Mairie annexe de VERTUZEY - 3 Rue de la Chapelle Mairie annexe de VILLE ISSEY - 14 Rue du Cardinal de Reiz
COMMERCY	GEVILLE	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3	Electeurs de l'ancienne commune de JOUY SOUS LES COTES Electeurs de l'ancienne commune de CORNEVILLE Electeurs de l'ancienne commune de GIRONVILLE SOUS LES COTES	Mairie de GEVILLE - 1 Place St Etienne Mairie annexe de CORNEVILLE - 15 Rue de la Reine Mairie annexe de GIRONVILLE SOUS LES COTES - 3 Rue St Léger
DIEUE SUR MEUSE	BEAUSITE	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3 Bureau de vote n° 4	Electeurs de l'ancienne commune de BEAUZEE SUR AIRE Electeurs de l'ancienne commune d'AMBLAINCOURT Electeurs de l'ancienne commune de DEUXNOUDS DEVANT BEAUZEE Electeurs de l'ancienne commune de SERAUCOURT	Mairie de BEAUSITE - 4 Rue Berne Mairie annexe d'AMBLAINCOURT - 1 Chemin de St André Mairie annexe de DEUXNOUDS DT BEAUZEE - 1 Place de la Mairie Mairie annexe de SERAUCOURT - 6 Grande Rue
DIEUE SUR MEUSE	LANDRECOURT LEMPIRE	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2	Electeurs de l'ancienne commune de LANDRECOURT Electeurs de l'ancienne commune de LEMPIRE AUX BOIS	Mairie de LANDRECOURT LEMPIRE - 2 Rue Haute Mairie annexe de LEMPIRE AUX BOIS - 24 Grande Rue
DIEUE SUR MEUSE	LES SOUHESMES RAMPONT	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2	Electeurs de l'ancienne commune des SOUHESMES Electeurs de l'ancienne commune de RAMPONT	Mairie des SOUHESMES RAMPONT - 27 Grande Rue Mairie annexe de RAMPONT - 3 Rue Haute

DIEUE SUR MEUSE	LES TROIS DOMAINES	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3	Electeurs de l'ancienne commune d'ISSONCOURT Electeurs de l'ancienne commune de MONDRECOURT Electeurs de l'ancienne commune de RIGNAUCOURT	Mairie des TROIS DOMAINES - 14 Voie Sacrée Mairie annexe de MONDRECOURT - 1 Rue Principale Mairie annexe de RIGNAUCOURT - 1 ter Rue de l'Eglise
DIEUE SUR MEUSE	NIXEVILLE BLERCOURT	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2	Electeurs de l'ancienne commune de NIXEVILLE Electeurs de l'ancienne commune de BLERCOURT	Mairie de NIXEVILLE - 4 Rue Haute du Pêche Salle de réunion de BLERCOURT - Rue Haute
DIEUE SUR MEUSE	SEUIL D'ARGONNE	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2	Electeurs de l'ancienne commune de TRIAUCOURT EN ARGONNE Electeurs de l'ancienne commune de SENARD	Salle des fêtes de TRIAUCOURT - 2 Rue Lieutenant-Colonel Baucelin Salle du conseil - Mairie de SEUIL D'ARGONNE - 1 Place Raymond Poincaré
ETAIN	ETAIN	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3	Périmètre géographique défini par l'arrêté préfectoral n° 2016-2245 du 10 octobre 2016 complété par les arrêtés n° 2021-328 du 18 février 2021 et n° 2021-604 du 25 mars 2021	Salle Brasse et Focosi - Place Jean-Baptiste Rouillon Ancienne école maternelle - Rue Justin Paul Salle des fêtes - Place Jean-Baptiste Rouillon
LIGNY EN BARROIS	DELOUZE ROSIERES	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2	Electeurs de l'ancienne commune de DELOUZE Electeurs de l'ancienne commune de ROSIERES EN BLOIS	Salle Socio-culturelle de DELOUZE - Chemin du Moulin Mairie de DELOUZE - Salle du conseil municipal - 13 Grande Rue
LIGNY EN BARROIS	GONDRECOURT LE CHÂTEAU	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3	Electeurs de l'ancienne commune de GONDRECOURT LE CHATEAU Electeurs de l'ancienne commune de LUMEVILLE EN ORNOIS Electeurs de l'ancienne commune de TOURAILLES SOUS BOIS	Mairie de GONDRECOURT - 15 Place de l'Hôtel de Ville Mairie annexe de LUMEVILLE EN ORNOIS - Place de la Fontaine Lavoir de TOURAILLES SOUS BOIS - Rue Principale
LIGNY EN BARROIS	LIGNY EN BARROIS	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3	Périmètre géographique défini par l'arrêté préfectoral n° 2008-2154 du 18 août 2008	Hôtel de Ville - 2 Rue de Strasbourg Salle Camille Joignon - 7 Rue de l'Asile Maison des Associations - 10 bis Rue des Hirondelles
REVIGNY SUR ORNAIN	LES HAUTS DE CHEE	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3 Bureau de vote n° 4 Bureau de vote n° 5	Electeurs de l'ancienne commune de CONDE EN BARROIS Electeurs de l'ancienne commune de GENICOURT SOUS CONDE Electeurs de l'ancienne commune d'HARGEVILLE SUR CHEE Electeurs de l'ancienne commune de LOUPPY SUR CHEE Electeurs de l'ancienne commune des MARATS	Mairie de CONDE EN BARROIS - 2 Rue André Arnould Mairie de CONDE EN BARROIS - 2 Rue André Arnould Mairie annexe d'HARGEVILLE SUR CHEE - 8 Rue de la Fontaine Mairie annexe de LOUPPY SUR CHEE - 2 Rue de Villotte Mairie annexe des MARATS - 4 Rue de l'Eau à Marat la Grande
REVIGNY SUR ORNAIN	NOYERS-AUZECOURT	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2	Electeurs de l'ancienne commune de NOYERS LE VAL Electeurs de l'ancienne commune d'AUZECOURT	Mairie de NOYERS-AUZECOURT - 3 Rue Saint Coppin Mairie annexe d'AUZECOURT - 8 Grande Rue
REVIGNY SUR ORNAIN	REVIGNY SUR ORNAIN	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2	Electeurs du secteur Nord par rapport à la ligne de chemin de fer Paris-Strasbourg Electeurs du secteur Sud par rapport à la ligne de chemin de fer Paris-Strasbourg	Hôtel de Ville - Place Pierre Gaxotte Résidence Docteur Pierre Didon - 9 Avenue Haie Herfin
REVIGNY SUR ORNAIN	VAL D'ORNAIN	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3	Electeurs de l'ancienne commune de MUSSEY Electeurs de l'ancienne commune de BUSSY LA COTE Electeurs de l'ancienne commune de VARNEY	Foyer communal - VAL D'ORNAIN - Rue du Moulin Salle communale - BUSSY LA COTE - 6 Rue Basse Salle communale - VARNEY - 4 Rue de l'Eglise St Martin



SAINT MIHIEL	APREMONT LA FORET	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3 Bureau de vote n° 4	Electeurs de l'ancienne commune d'APREMONT LA FORET Electeurs de l'ancienne commune de LIOUVILLE Electeurs de l'ancienne commune de MARBOTTE Electeurs de l'ancienne commune de ST AGNANT SOUS LES COTES	Mairie d'APREMONT LA FORET - 1 Place Holyoke Mairie annexe de LIOUVILLE - 12 Grande Rue Mairie annexe de MARBOTTE - 4 Rue Principale Salle communale de ST AGNANT SOUS LES COTES - 1 CD de Boncourt
SAINT MIHIEL	BROUSSEY RAULECOURT	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2	Electeurs de l'ancienne commune de BROUSSEY EN WOEVRE Electeurs de l'ancienne commune de RAULECOURT	Salle du conseil municipal de BROUSSEY - 4 Rue du Cul de Sac Salle des Fêtes de RAULECOURT - 1 Place de l'Eglise St Clément
SAINT MIHIEL	SAINT MIHIEL	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3	Périmètre géographique défini par l'arrêté préfectoral n° 2008-2169 du 18 août 2008	Hôtel de Ville - Place des Moines Maison des Associations du Bourg - 6 Rue des Chanoines Ecole primaire des Avrils - 4 Allée Henri Alain Fournier
SAINT MIHIEL	VIGNEULLES LES HATTONCHATEL	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3 Bureau de vote n° 4 Bureau de vote n° 5 Bureau de vote n° 6 Bureau de vote n° 7	Electeurs de l'ancienne commune de VIGNEULLES LES HATTONCHATEL Electeurs de l'ancienne commune de BILLY SOUS LES COTES Electeurs de l'ancienne commune de CREUE Electeurs de l'ancienne commune d'HATTONCHATEL Electeurs de l'ancienne commune d'HATTONVILLE Electeurs de l'ancienne commune de ST BENOIT EN WOEVRE Electeurs de l'ancienne commune de VIEVILLE SOUS LES COTES	Mairie de VIGNEULLES LES HATTONCHATEL - 25 bis Rue Raymond Poincaré Salle communale de BILLY SOUS LES COTES - 7 Place du Lavoir Mairie annexe de CREUE - 2 Place de la Croix Mairie annexe d'HATTONCHATEL - 16 Rue Miss Skinner Mairie annexe d'HATTONVILLE - 9 Route d'Etain Mairie annexe de ST BENOIT EN WOEVRE - 1 Route de Verdun Mairie annexe de VIEVILLE SOUS LES COTES - 16 Rue de la Victoire
VAUCOULEURS	COUSANCES LES TRICONVILLE	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2	Electeurs de l'ancienne commune de TRICONVILLE Electeurs de l'ancienne commune de COUSANCES AUX BOIS	Mairie de COUSANCES LES TRICONVILLE - 12 Rue de l'Épichée Mairie annexe de COUSANCES AUX BOIS - 18 Rue Ulysse Guinard
VERDUN-1	VERDUN	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 3 Bureau de vote n° 4 Bureau de vote n° 9 Bureau de vote n° 10 Bureau de vote n° 11 Bureau de vote n° 12 Bureau de vote n° 13	Périmètre géographique défini par l'arrêté préfectoral n° 2015-1592 du 24 juillet 2015	Ecole élémentaire Porte de France - Allée des Soupirs Ecole élémentaire Porte de France - Allée des Soupirs Ecole maternelle Galland - Place Commandant Galland Groupe scolaire Caroline Aigle - 1 Rue Général Lemaitre Groupe scolaire Caroline Aigle - 1 Rue Général Lemaitre Centre Social et Culturel Cité Verte - Rue Pierre Demathieu Ecole élémentaire Glorieux - Avenue Georges Clémenceau Ancienne Ecole de Regret - Rue de Clermont
VERDUN-2	VERDUN	Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 5 Bureau de vote n° 6 Bureau de vote n° 7 Bureau de vote n° 8	Périmètre géographique défini par l'arrêté préfectoral n° 2015-1592 du 24 juillet 2015	Salle Cassin Base de Loisirs Jacques Barat-Dupont - Allée du Pré l'Evêque Ecole Jules Ferry - Avenue Jules Ferry Ecole Jules Ferry - Avenue Jules Ferry Ecole élémentaire Louise Michel - Allée du Dragon Ecole élémentaire Louise Michel - Allée du Dragon



**Alinéa 2 : Communes à bureau de vote unique**

Canton	Commune	Désignation	Localisation du bureau de vote
ANCERVILLE	GUERPONT	Bureau de vote unique	Salle Claude Grandpierre - Rue Lauranceau Bompard GUERPONT
ANCERVILLE	JUVIGNY EN PERTHOIS	Bureau de vote unique	Salle des fêtes (à côté de la mairie) - 1 Place de la Mairie JUVIGNY EN PERTHOIS
ANCERVILLE	LAVINCOURT	Bureau de vote unique	Salle Polyvalente - 4 Rue de l'Eglise LAVINCOURT
ANCERVILLE	MAULAN	Bureau de vote unique	Espace Saint Georges MAULAN
ANCERVILLE	TANNOIS	Bureau de vote unique	Salle des fêtes «Les Orchidées» - Chemin sous le Moutier TANNOIS
ANCERVILLE	TRONVILLE EN BARROIS	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 5 ter Rue du Bouvret TRONVILLE EN BARROIS
ANCERVILLE	VELAINES	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - Rue de l'Omain VELAINES
ANCERVILLE	VILLE SUR SAULX	Bureau de vote unique	Ancien Presbytère - 1 Rue du Cachon VILLE SUR SAULX
BAR-LE-DUC-1	ERIZE SAINT DIZIER	Bureau de vote unique	Salle Polyvalente - 1 Place de la Mairie ERIZE SAINT DIZIER
BAR-LE-DUC-1	GERY	Bureau de vote unique	Salle Polyvalente «Lucien Hicquel» - 2 bis Rue St Pierre GERY
BAR-LE-DUC-1	RUMONT	Bureau de vote unique	Salle communale - 2 Rue du Moulin RUMONT
BAR-LE-DUC-1	TREMONT SUR SAULX	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 54 Rue Raymond Poincaré TREMONT-SUR-SAULX
BAR-LE-DUC-2	BEHONNE	Bureau de vote unique	Salle des Associations - Grande Rue BEHONNE
BAR-LE-DUC-2	CHARDOGNE	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 2 Ruelle de l'Asile CHARDOGNE
BELLEVILLE SUR MEUSE	BRAS SUR MEUSE	Bureau de vote unique	Salle d'Animations - 14 Rue Jean-Pierre Gérard BRAS-SUR-MEUSE
BELLEVILLE SUR MEUSE	CHAMPNEUVILLE	Bureau de vote unique	Salle Polyvalente - 9 Rue de l'Eglise CHAMPNEUVILLE
BELLEVILLE SUR MEUSE	DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT	Bureau de vote unique	Salle Polyvalente - 55 Rue Mazel DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT
BELLEVILLE SUR MEUSE	EIX	Bureau de vote unique	Salle d'Animations - 5 Rue Basse EIX
BELLEVILLE SUR MEUSE	GINCREY	Bureau de vote unique	Salle Polyvalente «Nicolas Lecourtiers» - 1 Place André Maginot GINCREY
BELLEVILLE SUR MEUSE	GRIMAUCCOURT-EN-WOEVRE	Bureau de vote unique	Salle communale - Rue du Lavoir GRIMAUCCOURT-EN-WOEVRE

BELLEVILLE SUR MEUSE	MOULAINVILLE	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 9 Rue Basse MOULAINVILLE
BELLEVILLE SUR MEUSE	THIERVILLE-SUR-MEUSE	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 35 Place Eugène Goubet THIERVILLE-SUR-MEUSE
BOULIGNY	BILLY SOUS MANGIENNES	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 2 Rue des Juifs BILLY SOUS MANGIENNES
BOULIGNY	DOMRÉMY LA CANNE	Bureau de vote unique	Salle Polyvalente - 2 Route de Baroncourt DOMRÉMY LA CANNE
BOULIGNY	ETON	Bureau de vote unique	Salle Polyvalente - 4 Rue du Bois ETON
BOULIGNY	FOAMEIX-ORNEL	Bureau de vote unique	Salle Polyvalente - Route d'Ormel FOAMEIX
BOULIGNY	LOISON	Bureau de vote unique	Salle communale - 14 Grande Rue LOISON
BOULIGNY	NOUILLONPONT	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - Place Luette Monti NOUILLONPONT
BOULIGNY	SENON	Bureau de vote unique	Salle Polyvalente - 1 Rue de l'Eglise SENON
CLERMONT EN ARGONNE	AVOCOURT	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - Rue de Malancourt AVOCOURT
CLERMONT EN ARGONNE	BANTHEVILLE	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 10 bis Rue Saint Rémy BANTHEVILLE
CLERMONT EN ARGONNE	BOUREUILLES	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 1 Route de Vauquois BOUREUILLES
CLERMONT EN ARGONNE	BRABANT EN ARGONNE	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 18 Rue des Brouets BRABANT EN ARGONNE
CLERMONT EN ARGONNE	BROCOURT EN ARGONNE	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 2 Rue Basse BROCOURT EN ARGONNE
CLERMONT EN ARGONNE	CIERGES SOUS MONTFAUCON	Bureau de vote unique	Salle polyvalente - 10 Rue de la Vierge CIERGES SOUS MONTFAUCON
CLERMONT EN ARGONNE	LE CLAON	Bureau de vote unique	Salle communale - 7 Rue de l'Eglise LE CLAON
CLERMONT EN ARGONNE	CUISY	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 4 Grande Rue CUISY
CLERMONT EN ARGONNE	DANNEVOUX	Bureau de vote unique	Salle communale de la Petite École - 5 Rue de Bonvaux DANNEVOUX
CLERMONT EN ARGONNE	FORGES SUR MEUSE	Bureau de vote unique	Salle polyvalente - Route de Consenvoye FORGES SUR MEUSE
CLERMONT EN ARGONNE	MALANCOURT	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 11 Rue Principale MALANCOURT
CLERMONT EN ARGONNE	MONTBLAINVILLE	Bureau de vote unique	Salle polyvalente - 8 Grande Rue MONTBLAINVILLE
CLERMONT EN ARGONNE	MONTFAUCON D'ARGONNE	Bureau de vote unique	Salle multiactivités - Clos Le Chantre - Rue de l'Eglise MONTFAUCON D'ARGONNE

CLERMONT EN ARGONNE	LE NEUFOUR	Bureau de vote unique	Salle Polyvalente - 4 Grande Rue LE NEUFOUR
CLERMONT EN ARGONNE	MONTZEVILLE	Bureau de vote unique	Salle Polyvalente - 1 Rue des Fontaines MONTZEVILLE
CLERMONT EN ARGONNE	NEUVILLY EN ARGONNE	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 2 Rue Bel Air NEUVILLY EN ARGONNE
CLERMONT EN ARGONNE	RECICOURT	Bureau de vote unique	Salle communale des jeunes - 14 bis Route Nationale RECICOURT
CLERMONT EN ARGONNE	ROMAGNE SOUS MONTFAUCON	Bureau de vote unique	Salle du Vieux Lavoir - 3 Rue du Vieux Lavoir ROMAGNE SOUS MONTFAUCON
CLERMONT EN ARGONNE	VARENNES EN ARGONNE	Bureau de vote unique	Salle polyvalente - 28 Rue de Tabur VARENNES EN ARGONNE
CLERMONT EN ARGONNE	VAUQUOIS	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 4 Rue d'Orléans VAUQUOIS
COMMERCY	FREMERVILLE SOUS LES COTES	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 2 Ruelle de l'Église FREMERVILLE SOUS LES COTES
COMMERCY	LEROUVILLE	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 20 Route Nationale LEROUVILLE
COMMERCY	MECRIN	Bureau de vote unique	Salle polyvalente - 1 Place Charlies de Gaulle MECRIN
COMMERCY	SAINT JULIEN SOUS LES COTES	Bureau de vote unique	Salle polyvalente - 7 Grande Rue SAINT JULIEN SOUS LES COTES
COMMERCY	VIGNOT	Bureau de vote unique	Salle du Lavoir - Place Charlies de Gaulle VIGNOT
DIEUE SUR MEUSE	BELRAIN	Bureau de vote unique	Salle communale - 1 Rue du Lavoir BELRAIN
DIEUE SUR MEUSE	DIEUE-SUR-MEUSE	Bureau de vote unique	Maison des associations - 1 Rue du Capitaine Marin DIEUE-SUR-MEUSE
DIEUE SUR MEUSE	KOEUR LA GRANDE	Bureau de vote unique	Salle polyvalente - 6 Rue de Beauval KOEUR LA GRANDE
DIEUE SUR MEUSE	KOEUR LA PETITE	Bureau de vote unique	Salle polyvalente - 1 Place Haroy KOEUR LA PETITE
DIEUE SUR MEUSE	LAHAYMEIX	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - Marée - 1 Grand'Route LAHAYMEIX
DIEUE SUR MEUSE	SENONCOURT LES MAUJOUY	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - Rue du Château SENONCOURT LES MAUJOUY
DIEUE SUR MEUSE	SOMMEDIÈUE	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 2 Place de la Maire SOMMEDIÈUE
DIEUE SUR MEUSE	VILLERS SUR MEUSE	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - Place de la Gare VILLERS SUR MEUSE
DIEUE SUR MEUSE	WOIMBEY	Bureau de vote unique	Salle polyvalente - 11 Rue Haute WOIMBEY
ETAIN	AVILLERS SAINTE CROIX	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - Place de l'Ancien Lavoir AVILLERS SAINTE CROIX

ETAIN	BUZY DARMONT	Bureau de vote unique	Salle de la BCD derrière la Mairie - 15 Place du Chaud Four BUZY DARMONT
ETAIN	FRESNES EN WOEVRE	Bureau de vote unique	Salle d'animation - 2 Rue de Bonnetage FRESNES EN WOEVRE
ETAIN	HANNONVILLE SOUS LES COTES	Bureau de vote unique	Salle académique derrière la mairie - 24 Rue Froide HANNONVILLE SOUS LES COTES
ETAIN	HAUDIOMONT	Bureau de vote unique	Salle polyvalente - 23 Rue Principale HAUDIOMONT
ETAIN	HENNEMONT	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 27 bis Grande Rue HENNEMONT
ETAIN	HERBEUVILLE	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 1 Place de la Mairie HERBEUVILLE
ETAIN	HERMEVILLE-EN-WOEVRE	Bureau de vote unique	Salle polyvalente "Jean PELARDY" - Place de la Mairie HERMEVILLE-EN-WOEVRE
ETAIN	LABELVILLE	Bureau de vote unique	Salle polyvalente - 1 Rue de l'Eglise LABELVILLE
ETAIN	MOUILLY	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 9 Rue Basse MOUILLY
ETAIN	SAINT REMY LA CALONNE	Bureau de vote unique	Salle communale «Le Lavoir» - 29 Rue Alain Fournier SAINT REMY LA CALONNE
ETAIN	THILLOT SOUS LES COTES	Bureau de vote unique	Salle communale - 6 Place de la Mairie THILLOT SOUS LES COTES
ETAIN	TRESAUX	Bureau de vote unique	Salle polyvalente "Marcelle Sauvageot" - 1 Route de Fresnes TRESAUX
LIGNY EN BARROIS	AMANTY	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 20 Grande Rue AMANTY
LIGNY EN BARROIS	BRAUVILLIERS	Bureau de vote unique	Salle polyvalente - 1 Rue du Château BRAUVILLIERS
LIGNY EN BARROIS	DAINVILLE-BERTHEVILLE	Bureau de vote unique	Salle Esther - 11 Rue de l'Eglise DAINVILLE-BERTHEVILLE
LIGNY EN BARROIS	GIVRAVAL	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 3 Rue du Moulin GIVRAVAL
LIGNY EN BARROIS	HOUDELAINCOURT	Bureau de vote unique	Salle Socio-culturelle - 4 Rue de l'Eglise HOUDELAINCOURT
LIGNY EN BARROIS	LONGEAUX	Bureau de vote unique	Salle communale - 6 Rue des Pressoirs LONGEAUX
LIGNY EN BARROIS	MENAUCCOURT	Bureau de vote unique	Salle Polyvalente "Le Lavoir" - 5 Rue de l'Eglise MENAUCCOURT
LIGNY EN BARROIS	MONTIERS SUR SAULX	Bureau de vote unique	Salle des fêtes de la mairie - Place du Général de Gaulle MONTIERS SUR SAULX
LIGNY EN BARROIS	NANTOIS	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 2 Rue Basse NANTOIS
LIGNY EN BARROIS	RIBEAUCOURT	Bureau de vote unique	Salle Polyvalente - 3 Grande Rue RIBEAUCOURT

MONTMÉDY	BAZEILLES SUR OTHAIN	Bureau de vote unique	Salle communale - 3 Rue sous l'Église BAZEILLES SUR OTHAIN
MONTMÉDY	BREHEVILLE	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 2 Rue Voyer BREHEVILLE
MONTMÉDY	CHAUVENCY SAINT HUBERT	Bureau de vote unique	Salle Polyvalente - 2 Rue du Four CHAUVENCY SAINT HUBERT
MONTMÉDY	DAMVILLERS	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - Place du Maréchal Gérard DAMVILLERS
MONTMÉDY	ECUREY EN VERDUNOIS	Bureau de vote unique	Salle Polyvalente - 3 Rue Chaussée ECUREY EN VERDUNOIS
MONTMÉDY	ETRAYE	Bureau de vote unique	Salle Polyvalente - 13 Grande Rue ETRAYE
MONTMÉDY	JAMETZ	Bureau de vote unique	Salle communale - 33 Grande Rue JAMETZ
MONTMÉDY	MARVILLE	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 13 Place St Benoît MARVILLE
MONTMÉDY	MONTMÉDY	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 3 Place Eugène Tronville MONTMÉDY
MONTMÉDY	REMOIVILLE	Bureau de vote unique	Salle polyvalente - Rue de Dombasle REMOIVILLE
MONTMÉDY	REVILLE AUX BOIS	Bureau de vote unique	Salle polyvalente - 4 Rue du Chat Huant REVILLE AUX BOIS
MONTMÉDY	ROMAGNE-SOUS-LES-COTES	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - Rue de la Corvée ROMAGNE-SOUS-LES-COTES
MONTMÉDY	VERNEUIL GRAND	Bureau de vote unique	Logement communal - 6 Rue de la Cure VERNEUIL GRAND
REVIGNY SUR ORNAIN	LAIMONT	Bureau de vote unique	Salle communale - 2 Rue Basse LAIMONT
REVIGNY SUR ORNAIN	NETTANCOURT	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 2 Rue de la Halle NETTANCOURT
REVIGNY SUR ORNAIN	NEUVILLE SUR ORNAIN	Bureau de vote unique	Salle d'animation - 5 Rue des Ecoles NEUVILLE SUR ORNAIN
REVIGNY SUR ORNAIN	REMBERG-COURT-SOMMAISNE	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 12 Rue Milaville REMBERG-COURT-SOMMAISNE
REVIGNY SUR ORNAIN	ROBERT-ESPAGNE	Bureau de vote unique	Salle des Associations - Place de Verdun ROBERT-ESPAGNE
REVIGNY SUR ORNAIN	SOMMEILLES	Bureau de vote unique	Salle des fêtes "Les Girôllis" - 4 Rue du Grand Pré SOMMEILLES
REVIGNY SUR ORNAIN	VILLOTTE DEVANT LOUPPY	Bureau de vote unique	Salle d'animation - 21 Grande Rue VILLOTTE DEVANT LOUPPY
SAINT MIHIEL	BOUCONVILLE SUR MADT	Bureau de vote unique	Salle polyvalente - 1 Impasse des Tilléuls BOUCONVILLE SUR MADT
SAINT MIHIEL	BUXIERES-SOUS-LES-COTES	Bureau de vote unique	Salle communale Henri POIRSON (derrière le bâtiment de la mairie situé 5 Grande Rue) BUXIERES-SOUS-LES-COTES

SAINT MIHIEL	CHAUVONCOURT	Bureau de vote unique		Salle des fêtes - 2 Rue du Pâquis CHAUVONCOURT
SAINT MIHIEL	JONVILLE EN WOEVRE	Bureau de vote unique		Salle des fêtes située derrière la mairie - 16 Rue de l'Église JONVILLE EN WOEVRE
SAINT MIHIEL	LACROIX SUR MEUSE	Bureau de vote unique		Centre socio-culturel - 26 Rue du Général de Gaulle LACROIX SUR MEUSE
SAINT MIHIEL	LOUPMONT	Bureau de vote unique		Salle des fêtes située en dessous de la mairie - 14 Grande Rue LOUPMONT
SAINT MIHIEL	RAMBUCCOURT	Bureau de vote unique		Salle polyvalente - 24 Rue du Général Fonde RAMBUCCOURT
SAINT MIHIEL	RICHECOURT	Bureau de vote unique		Salle polyvalente - 12 Grande Rue RICHECOURT
SAINT MIHIEL	VARNVILLE	Bureau de vote unique		Salle polyvalente - 1 Rue de la Mairie VARNVILLE
STENAY	AINCREVILLE	Bureau de vote unique		Salle communale - 4 bis Rue du Temple AINCREVILLE
STENAY	CESSE	Bureau de vote unique		Salle polyvalente - Rue du Trou des Hoquettes CESSE
STENAY	HALLS SOUS LES COTES	Bureau de vote unique		Salle des fêtes - Rue des Ecoles HALLES SOUS LES COTES
STENAY	LANEUVILLE SUR MEUSE	Bureau de vote unique		Salle des fêtes - 7 Rue de la Lieuse LANEUVILLE SUR MEUSE
STENAY	LINY-DEVANT-DUN	Bureau de vote unique		Salle des fêtes - Place de la Mairie LINY-DEVANT-DUN
STENAY	LION-DEVANT-DUN	Bureau de vote unique		Salle des fêtes - 9 Rue Montant à l'Église LION-DEVANT-DUN
STENAY	MONT-DEVANT-SASSEY	Bureau de vote unique		Salle des fêtes - 6 Rue d'Andenne MONT-DEVANT-SASSEY
STENAY	MONTIGNY-DEVANT-SASSEY	Bureau de vote unique		Ancienne École - Route de Villefranche MONTIGNY-DEVANT-SASSEY
STENAY	MOULINS-SAINT-HUBERT	Bureau de vote unique		Ancienne école maternelle - 21 Grande Rue MOULINS-SAINT-HUBERT
STENAY	NEPVANT	Bureau de vote unique		Salle communale - 22 Grande Rue NEPVANT
STENAY	POUILLY SUR MEUSE	Bureau de vote unique		Ancienne école - 6 Place de la Mairie POUILLY SUR MEUSE
STENAY	SASSEY-SUR-MEUSE	Bureau de vote unique		Salle des fêtes contiguë à la mairie SASSEY-SUR-MEUSE
STENAY	SAULMORY-VILLEFRANCHE	Bureau de vote unique		Salle polyvalente - 8 Rue de l'Église SAULMORY-VILLEFRANCHE
STENAY	STENAY	Bureau de vote unique		Salle des fêtes - 3 Place de l'Artillerie STENAY
STENAY	WISEPPE	Bureau de vote unique		Salle Polyvalente - Rue du Moulin WISEPPE



VAUCOULEURS	BUREY EN VAUX	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 6 Grande Rue BUREY EN VAUX
VAUCOULEURS	LOISEY	Bureau de vote unique	Salle de l'espace communal et scolaire - 88 Grande Rue LOISEY
VAUCOULEURS	MONTIGNY LES VAUCOULEURS	Bureau de vote unique	Salle Polyvalente - 63 Rue de l'Eglise MONTIGNY LES VAUCOULEURS
VAUCOULEURS	NANCOIS LE GRAND	Bureau de vote unique	Salle communale - Grande Rue NANCOIS LE GRAND
VAUCOULEURS	NANÇOIS SUR ORNAIN	Bureau de vote unique	Salle multifonctions - 14 Grande Rue NANÇOIS SUR ORNAIN
VAUCOULEURS	NEUVILLE LES VAUCOULEURS	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 1 A rue Bonvié NEUVILLE LES VAUCOULEURS
VAUCOULEURS	RIGNY LA SALLE	Bureau de vote unique	Ancienne école - 59 Grande Rue RIGNY LA SALLE
VAUCOULEURS	SALMAGNE	Bureau de vote unique	Salle du Château - 5 Impasse du Château SALMAGNE
VAUCOULEURS	VAUCOULEURS	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - Espace Lyautey - 15 Rue Maréchal Lyautey VAUCOULEURS
VAUCOULEURS	VILLEROY SUR MEHOLLE	Bureau de vote unique	Salle communale «l'Ecurie» - 1 Rue du Puits VILLEROY SUR MEHOLLE
VERDUN-1	SIVRY LA PERCHE	Bureau de vote unique	Salle polyvalente - 5 Rue du Cul de Sac SIVRY LA PERCHE
VERDUN-2	BELRUPT-EN-VERDUNOIS	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 2 Grand Rue BELRUPT-EN-VERDUNOIS
VERDUN-2	DUGNY-SUR-MEUSE	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 6 Place de la République DUGNY-SUR-MEUSE
VERDUN-2	HAUDAINVILLE	Bureau de vote unique	Salle polyvalente - 1 Rue Grande HAUDAINVILLE

### Alinéa 3 : Communes nouvelles

Canton	Commune	Désignation	Périmètre	Localisation du (ou des) bureau(x) de vote
BELLEVILLE SUR MEUSE	DOUAUMONT-VAUX	Bureau de vote unique		Mairie de Douaumont-Vaux - 22 bis Allée des Tilleuls VAUX DEVANT DAMLOUP
LIGNY EN BARROIS	DEMANGE-BAUDIGNÉCOURT	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2	Electeurs de l'ancienne commune de DEMANGE AUX EAUX Electeurs de l'ancienne commune de BAUDIGNÉCOURT	Mairie de DEMANGE - salle multifonction - 66 Grande Rue Mairie annexe de BAUDIGNÉCOURT - 17 Grande Rue

Pour la Prétête et par délégation,  
Le Secrétaire Général,



Christian ROBBE-GRILLET







**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
Direction de la  
citoyenneté et de la légalité**

**Arrêté n° 2021 - 2210 du 31 août 2021  
portant rattachement du bureau de vote dérogatoire  
au titre de l'article R. 40-1 du code électoral**

**La Préfète de la Meuse,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre Nationale du Mérite,  
Chevalier des Palmes Académiques,**

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 12, L. 12-1, L. 13, L. 14, L. 79 et R. 40-1 ;

**Vu** l'article 112 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Pascale TRIMBACH en qualité de Préfète de la Meuse ;

**Vu** le décret n° 2020-1460 du 27 novembre 2020 portant application de l'article 112 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et relatif à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2021-807 du 22 avril 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Christian ROBBE-GRILLET, Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2021-2209 du 31 août 2021 relatif à la répartition des électeurs et à la localisation des bureaux de vote des communes du département de la Meuse pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

**Sur proposition** du Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Le bureau de vote dérogatoire n° 12 de la commune de Bar-le-Duc est installé à la Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville – Rue Lapique 55000 Bar-le-Duc pour toutes les élections qui se dérouleront durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Sont rattachés à ce bureau de vote :

- les personnes détenues inscrites dans cette commune pour y voter par correspondance en application des articles L. 12-1 et L. 79 du code électoral ;

- les Français établis hors de France et les militaires de carrière lorsque la commune chef-lieu est leur commune de naissance, celle de leur dernier domicile, celle de leur dernière résidence ou celle où était inscrit un de leurs ascendants ou un de leurs parents jusqu'au 4<sup>e</sup> degré, dans les conditions prévues aux articles L. 12 et L. 13 du même code ;

- les Français établis hors de France ou les conjoints de militaires de carrière, inscrit au titre de l'inscription de leur conjoint dans la commune chef-lieu, sur justification des liens du mariage en application de l'article L. 14 du même code.


**Article 2** : En application des articles L. 12-1 et R. 40-1 du code électoral, le bureau mentionné à l'article 1<sup>er</sup> est rattaché à la circonscription électorale de Bar-le-Duc qui compte, pour chaque élection respectivement, le plus d'électeurs inscrits sur les listes électorales à la date de publication du présent arrêté :

1° pour les élections départementales : *canton de Bar-le-Duc - 1* ;

2° pour les élections législatives : *circonscription législative n° 1*.

**Article 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse et Madame le Maire de Bar-le-Duc, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Meuse.

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la Préfecture,



Christian ROBBE-GRILLET

## **ARRÊTÉ**

**n°2021/DIR-Est/DIR/SG/BCAG/55-01 du 01/09/2021**

**Portant subdélégation de signature par Monsieur Erwan LE BRIS,  
Directeur Interdépartemental des Routes – Est,  
relative aux pouvoirs de police de la circulation sur le réseau routier national,  
aux pouvoirs de police de la conservation du domaine public routier national,  
aux pouvoirs de gestion du domaine public routier national,  
et au pouvoir de représentation de l'État devant les juridictions  
civiles, pénales et administratives**

**LE DIRECTEUR DE LA DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES – EST,**

Vu le décret n°2004-374 du 29/04/2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature n°2020-1759 du 24 août 2020, pris par Madame la Préfète de la Meuse, au profit de Monsieur Erwan LE BRIS, en sa qualité de Directeur Interdépartemental des Routes – Est ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Direction Interdépartementale des Routes – Est ;

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Subdélégation pleine et entière est accordée par Monsieur Erwan LE BRIS, Directeur Interdépartemental des Routes – Est, pour tous les domaines référencés sous l'article 2, ci-dessous, au profit de :

- **Monsieur Philippe THIRION**, directeur adjoint ingénierie
- **Monsieur Thierry RUBECK**, directeur adjoint exploitation

**ARTICLE 2 :** En ce qui concerne le département de la Meuse, subdélégation de signature est accordée par Monsieur Erwan LE BRIS, Directeur Interdépartemental des Routes – Est, au profit des agents identifiés sous le présent article, à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les décisions suivantes :

#### **A – Police de la circulation :**

##### **Mesures d'ordre général :**

- A1 :** Interdiction et réglementation de la circulation à l'occasion des travaux routiers. (*Articles R411-5 et R411-9 du CDR*)
- A2 :** Police de la circulation (hors autoroutes) (hors travaux)
- A3 :** Délivrance des permis de stationnement hors agglomération. Avis sur les permis de stationnement délivrés par les Maires en agglomération. (*Article L113-2 modifié du CVR*)

##### **Circulation sur les autoroutes :**

- A4 :** Police de la circulation sur les autoroutes (hors travaux). (*Article R411-9 du CDR*)
- A5 :** Autorisation de circulation de matériels de travaux publics sur autoroutes. (*Article R421-2 du CDR*)

**A6 :** Dérogation temporaire ou permanente, délivrée sous forme d'autorisation, aux règles d'interdiction d'accès aux autoroutes non concédées, voies express et routes à accès réglementé, à certains matériels et au personnel de la DIR – Est, d'autres services publics ou entreprises privées. *(Article R432-7 du CDR)*

**Signalisation :**

**A7 :** Désignation des intersections dans lesquelles le passage des véhicules est organisé par des feux de signalisation lumineux ou par une signalisation spécifique. *(Article R411-7 modifié du CDR)*

**A8 :** Autorisation d'implantation de signaux d'indication pour les associations et organismes sans but lucratif. *(Article R418-3 du CDR)*

**A9 :** Dérogation à l'interdiction de publicité sur aires de stationnement et de services. *(Article R418-5 du CDR)*

**Mesures portant sur les routes classées à grande circulation :**

**A10 :** Délimitation du périmètre des zones 30 sur les routes à grande circulation. *(Article R411-4 modifié du CDR)*

**A11 :** Avis sur arrêté du Maire pris en application de l'alinéa 2 de l'article R411-8 du CDR lorsqu'ils intéressent une route classée à grande circulation. *(Article R411-8 modifié du CDR)*

**Barrière de dégel – Circulation sur les ponts – Pollution :**

**A12 :** Établissement et réglementation des barrières de dégel sur les routes nationales, et autorisation de circuler malgré une barrière de dégel. *(Article R411-20 modifié du CDR)*

**A13 :** Réglementation de la circulation sur les ponts. *(Article R422-4 modifié du CDR)*

Agents	Fonctions	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12	A13
Colette LONGAS	Chef SPR	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x
Florian STREB	Adjoint Chef SPR	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x
Ronan LE COZ	Chef DEM	x		x		x	x	x	x	x	x	x	x	x
Christophe TEJEDO	Adjoint Chef DEM	x		x		x	x	x	x	x	x	x	x	x
Jean-François BEDEAUX	Chef DEB	x		x		x	x	x	x	x	x	x	x	x
Jean-François BERNAUER-BUSSIER	Chef District Vitry-le-François			x			x							
Emmanuel NICOMETTE	Adjoint Chef District Vitry-le-François			x			x							
Ethel JACQUOT	Chef District Nancy			x			x							
Alain MAHLE	Adjoint Chef District Nancy			x			x							
Sébastien DELBIRANI	Chef District Metz			x			x							
Vincent DENARDO	Chef District Remiremont			x			x							
Franck ESMIEU	Chef District Besançon			x			x							

## **B – Police de la conservation du domaine public et répression de la publicité :**

- B1 :** Commissionnement des agents de l'équipement habilités à dresser des procès-verbaux pour relever certaines infractions à la police de conservation du domaine public routier et certaines contraventions au code de la route. (*Articles L116-1 et suivants du CVR et L130-4 modifié du CDR – Arrêté du 15/02/1963*)
- B2 :** Répression de la publicité illégale. (*Article R418-9 du CDR*)

Agents	Fonctions	B1	B2
Colette LONGAS	Chef SPR	x	x
Florian STREB	Adjoint Chef SPR	x	x
Poste vacant	SG	x	
Marie-Laure DANIEL	RH	x	
Ronan LE COZ	Chef DEM		x
Christophe TEJEDO	Adjoint Chef DEM		x
Jean-François BEDEAUX	Chef DEB		x

## **C – Gestion du domaine public routier national :**

- C1 :** Permissions de voirie. (*Code du domaine de l'État – Article 53 modifié*)
- C2 :** Permission de voirie : cas particuliers pour :
- les ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique
  - les ouvrages de transport et de distribution de gaz
  - les ouvrages de télécommunication
  - la pose de canalisation d'eau, de gaz, d'assainissement.
- (*Articles L113-2 à L113-7 modifiés du CDR – Articles R113-2 à R113-11 modifiés du CDR*)
- C3 :** Pour les autorisations concernant l'implantation de distributeurs de carburants ou de pistes d'accès aux distributeurs sur le domaine public et sur terrain privé. (*Circulaire TP n°46 du 05/06/1956 et n°45 du 27/03/1958 – Circulaire Interministérielle n°71-79 du 26/07/1971 et n°71-85 du 26/08/1971 – Circulaire TP n°62 du 06/05/1954, n°5 du 12/01/1955, n°66 du 24/08/1960, n°60 du 27/06/1961 – Circulaire n°69-113 du 06/11/1969 – Circulaire n°5 du 12/01/1955 – Circulaire n°86 du 12/12/1960*)
- C4 :** Délivrance, renouvellement et retrait des autorisations d'emprunt ou de traversées à niveau des routes nationales par des voies ferrées industrielles. (*Circulaire n°50 du 09/10/1958*)
- C5 :** Dérogations interdisant la pose, à l'intérieur des emprises des autoroutes, de canalisations aériennes ou souterraines longitudinales. (*Article R122-5 modifié du CVR*)
- C6 :** Approbation d'opérations domaniales. (*Arrêté du 04/08/1948 – Arrêté du 23/12/1970*)
- C7 :** Délivrance des alignements et reconnaissance des limites des routes nationales. (*Article L112-1 modifié – Article L112-2 – Article L112-3 modifié – Articles L112-4 à L112-7 du CVR – Article R112-1 modifié – Article R112-2 – Article R112-3 modifié du CVR*)
- C8 :** Conventions relatives à la traversée du domaine public autoroutier non concédé par une ligne électrique aérienne. (*Décret n°56-1425 du 27/12/1956 – Circulaire n°81-13 du 20/02/1981*)
- C9 :** Convention de concession des aires de services. (*Circulaire n°78-108 du 23/08/1978 – Circulaire n°91-01 du 21/01/1991 – Circulaire n°2001-17 du 05/03/2001*)
- C10 :** Convention d'entretien et d'exploitation entre l'État et un tiers.
- C11 :** Avis sur autorisation de circulation pour les transports exceptionnels et pour les ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque. (*Article n°8 de l'arrêté du 04/05/2006 modifié*)
- C12 :** Signature des transactions : protocoles d'accord amiable pour le règlement des dégâts au domaine public routier, des dommages de travaux publics, des défauts d'entretien et des accidents de la circulation. (*Article n°2044 et suivants modifiés du Code Civil*)
- C13 :** Autorisation d'entreprendre les travaux. (*Arrêté préfectoral pris en application de la circulaire modifiée n°79-99 du 16/10/1979 relative à l'occupation du domaine public routier national*)

Agents	Fonctions	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13
Colette LONGAS	Chef SPR	x		x		x	x				x			x
Florian STREB	Adjoint Chef SPR	x		x		x	x				x			x
Denis VARNIER	Chef CGP	x		x		x	x				x			x
Ronan LE COZ	Chef DEM	x	x		x			x	x			x	x	x
Christophe TEJEDO	Adjoint Chef DEM	x	x		x			x	x			x	x	x
Jean-François BEDEAUX	Chef DEB	x	x		x			x	x			x	x	x
Jean-François BERNAUER-BUSSIER	Chef District Vitry-le-François		x		x			x						x
Emmanuel NICOMETTE	Adjoint Chef District Vitry-le-François		x		x			x						x
Ethel JACQUOT	Chef District Nancy		x		x			x						x
Alain MAHLE	Adjoint Chef District Nancy		x		x			x						x
Sébastien DELBIRANI	Chef District Metz		x		x			x						x
Vincent DENARDO	Chef District Remiremont		x		x			x						x
Franck ESMIEU	Chef District Besançon		x		x			x						x

#### **D – Représentation devant les juridictions :**

- D1 :** Actes de plaidoirie et présentation des observations orales prononcées au nom de l'État devant les juridictions civiles, pénales et administratives sous réserve des obligations de représentation obligatoire par avocat, y compris ceux liés aux mesures d'expertise. *(Code de la justice administrative – Code de la procédure civile – Code de la procédure pénale)*
- D2 :** Réplique immédiate en cas d'apport de moyens nouveaux en cours de contradictoire à l'occasion des procédures d'urgence devant les tribunaux administratifs. *(Code de la justice administrative – Code de la procédure civile – Code de la procédure pénale)*
- D3 :** Dépôt, en urgence, devant le juge administratif de documents techniques, cartographiques, photographiques, etc, nécessaires à la préservation des intérêts défendus par l'État ou toute production avant clôture d'instruction. *(Code de la justice administrative – Code de la procédure civile – Code de la procédure pénale)*
- D4 :** Mémoire en défense de l'État, présentation d'observations orales et signature des protocoles de règlement amiable dans le cadre des recours administratifs relatifs aux missions, actes, conventions et marchés publics placés sous la responsabilité de la DIR – Est. *(Code de justice administrative – Articles n°2044 et suivants modifiés du Code Civil)*

Agents	Fonctions	D1	D2	D3	D4
Poste vacant	SG	x	x	x	
Lætitia LE	Cheffe BCAG	x	x	x	
Christèle ROUSSEL	BCAG	x	x	x	
Véronique DUVAUCHEL	BCAG	x	x	x	



**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement des fonctionnaires désignés sous l'article 2 du présent arrêté, la subdélégation de signature qui leur est confiée par le-dit article sera exercé par l'agent chargé de leur intérim.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté emporte abrogation de l'**arrêté n°2020/DIR-Est/DIR/SG/BAJ/55-04 du 25/08/2020**, portant subdélégation de signature, pris par Monsieur Erwan LE BRIS, Directeur Interdépartemental des Routes Est.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au Directeur Départemental des Finances Publiques de la Meuse, pour information.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du département et prendra effet au lendemain de sa publication.

Le Directeur Interdépartemental des Routes Est



Erwan LE BRIS

